

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0404_AL_RD63_VULVOZ
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 23 décembre 2022 par laquelle Madame Marion LACROIX-SAILLARD, domiciliée Lieu-dit « A l'Étain », 39360 VULVOZ, représentée par ABCD Géomètres-Experts, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 63, au droit de la parcelle cadastrée section A n° 545, située Lieu-dit « A l'Étain », Commune de VULVOZ, hors agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Aligement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectuée le 31 janvier 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant le point A et le point B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite du domaine public fixée par le présent arrêté ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de VULVOZ pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA - ARD
SAINT CLAUDE
1 RUE DES FRERES LUMIERES
ZA DU PLAN D'ACIER
39200 ST CLAUDE

MONTMOROT, le 23 décembre 2022

Nos Réf. : JDI/14936

Descriptif des affaires:

Commune de VULVOZ
Parcelles cadastrées section 000 A n°270
Bornage périmétrique de la propriété.

Commune de VULVOZ
Parcelles cadastrées section 000 A n°545-552-543-549
Bornage périmétrique de la propriété.

Objet : Demande d'alignement

Madame, Monsieur,

Nous sommes chargés par notre client, Madame Aurélie JACQUENOD, de réaliser le bornage de la propriété sise commune de VULVOZ, "AU VERGER", Section 000 A n° 270, contiguë au domaine public. Et nous sommes chargés par notre client, Madame Marion LACROIX, de réaliser le bornage de la propriété sise "A L ETAIN", Section 000 A n° 543, 545, 549, 552, contiguë au domaine public.

Une intervention de repérage se tiendra sur le terrain le :

Le mardi 31 janvier 2023 à 16h15

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir assister à cette opération pour nous indiquer l'alignement de la voie au droit des propriétés. Un plan vous sera adressé ultérieurement pour la délivrance de l'arrêté.

Vous remerciant par avance pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Baptiste DIGARD
Géomètre-Expert

MONTMOROT (Siège Social)
Route de Lyon - 39570
Tél: 03 84 47 15 78

DOLE (Bureau secondaire)
39 Boulevard Wilson - 39100
Tél: 03 84 72 24 72

SAINT-AMOUR (Bureau secondaire)
17 Avenue Lucien Febvre - 39160
Tél: 03 84 48 71 94

SAINT-VIT (Bureau secondaire)
13 rue des buis - 25410
Tél: 03 81 87 70 76

PIERRE-DE-BRESSE (Permanence le lundi matin)
102 Route de Chalons - 71270
Tél: 03 85 76 80 89

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES (Permanence le vendredi)
700 Rue des platânes - 01560
Tél: 04 74 24 72 80



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 29-03-2023 des impôts locaux suivant :
SDIF du JURA
Système d'Information des Impôts Locaux

ID : 039-223900010-20230329-ARR_2023_0404-AR



Département :
JURA

Commune :
VULVOZ

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : A
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/650

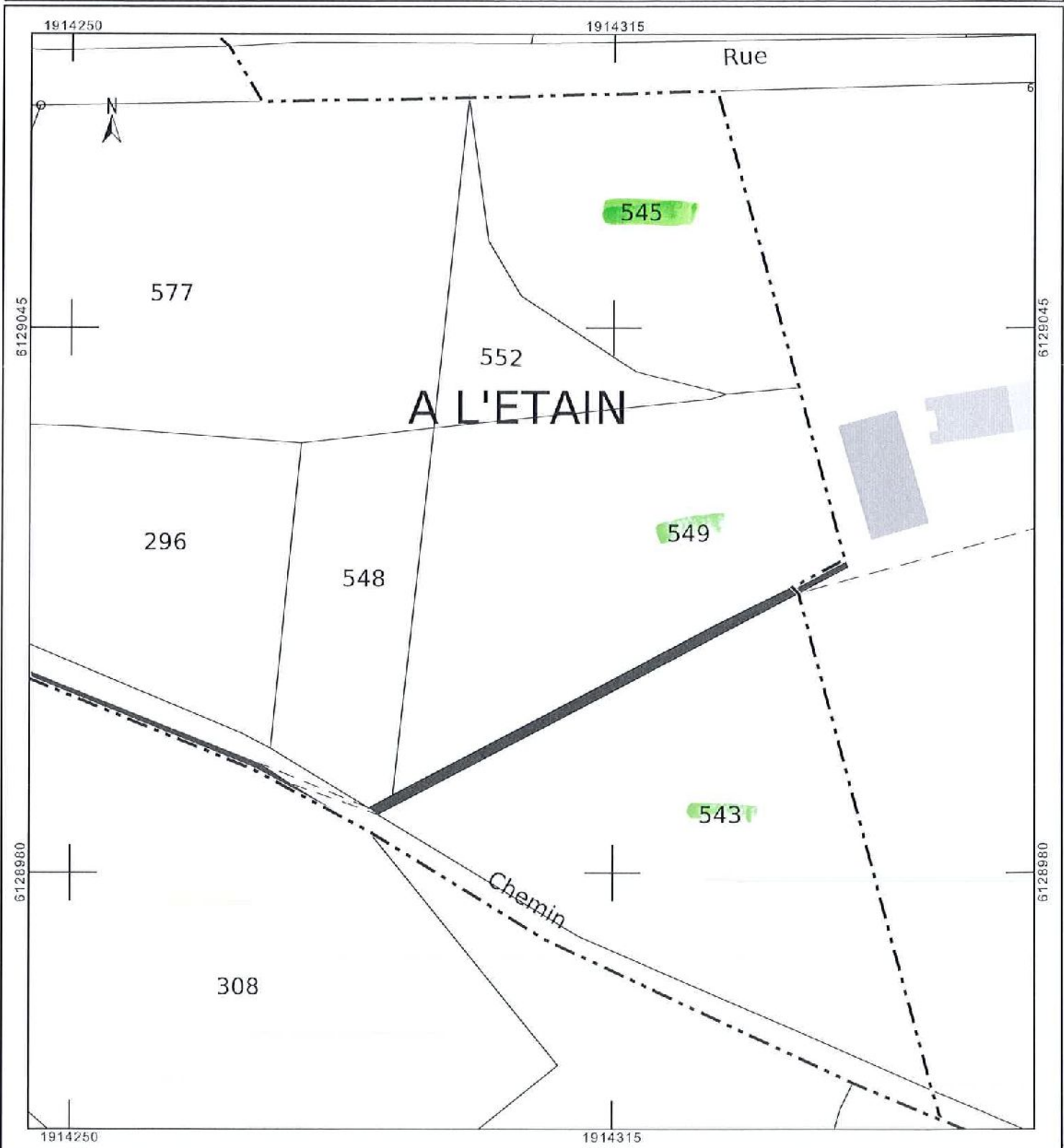
Date d'édition : 23/12/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 - fax
sdif.jura@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr







ABCD

COURRIER ARRIVÉ LE :
07 MARS 2023
ARD SAINT-CLAUDE

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le 29/03/2023
ID : 039-223900010-20230329-ARR_2023_0404-AR

- 6 MARS 2023
ARD CHAMPAGNOLE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA - ARD
CHAMPAGNOLE
22 RUE GEDEON DAVID
BP 28
39301 CHAMPAGNOLE CEDEX

MONTMOROT, le 2 mars 2023

Nos Réf. : JDI/14934

Descriptif de l'affaire : Commune de VULVOZ
Parcelles cadastrées section 000 A n°545-552-543-549
Bornage périmétrique de la propriété.

Objet : Demande d'arrêté d'alignement

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la demande d'alignement au droit de la propriété de Madame Marion LACROIX-SAILLARD, sise commune de VULVOZ, "A L ETAIN", Section 000 A n° 543, 545, 549, 552, vous trouverez ci joint le plan vous permettant de délivrer votre arrêté.

L'alignement de la voie publique est proposé suivant la ligne : **A-B**

Nous vous rappelons que conformément aux articles L112-1 et suivants du Code de la voirie routière : « *L'alignement individuel ne peut être refusé au propriétaire qui en fait la demande.* » et permet de fixer la limite de la voie publique dont vous êtes gestionnaire, au droit du terrain concerné.

Dans l'attente de vous lire prochainement, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Baptiste DIGARD
Géomètre Expert

MONTMOROT (Siège Social)
Route de Lyon - 39570
Tél: 03 84 47 15 78

SAINT-AMOUR (Bureau secondaire)
17 Avenue Lucien Febvre - 39160
Tél: 03 84 48 71 94

PIERRE-DE-BRESSE (Permanence le lundi matin)
102 Route de Chalons - 71270
Tél: 03 85 76 80 89

DOLE (Bureau secondaire)
39 Boulevard Wilson - 39100
Tél: 03 84 72 24 72

SAINT-VIT (Bureau secondaire)
13 rue des buis - 25410
Tél: 03 81 87 70 76

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES (Permanence le vendredi)
700 Rue des plânières - 01560
Tél: 04 74 24 72 80



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 29-03-2023

ID : 039-223900010-20230329-ARR_2023_0404-AR

Propriété de Marion LACROIX-SAILLARD

VULLVOZ - Section A - "A l'Etain"

Echelle : 1/500

PLAN DE BORNAGE, DE RECONNAISSANCE

DE L'IMITE ET D'ALIGNEMENT

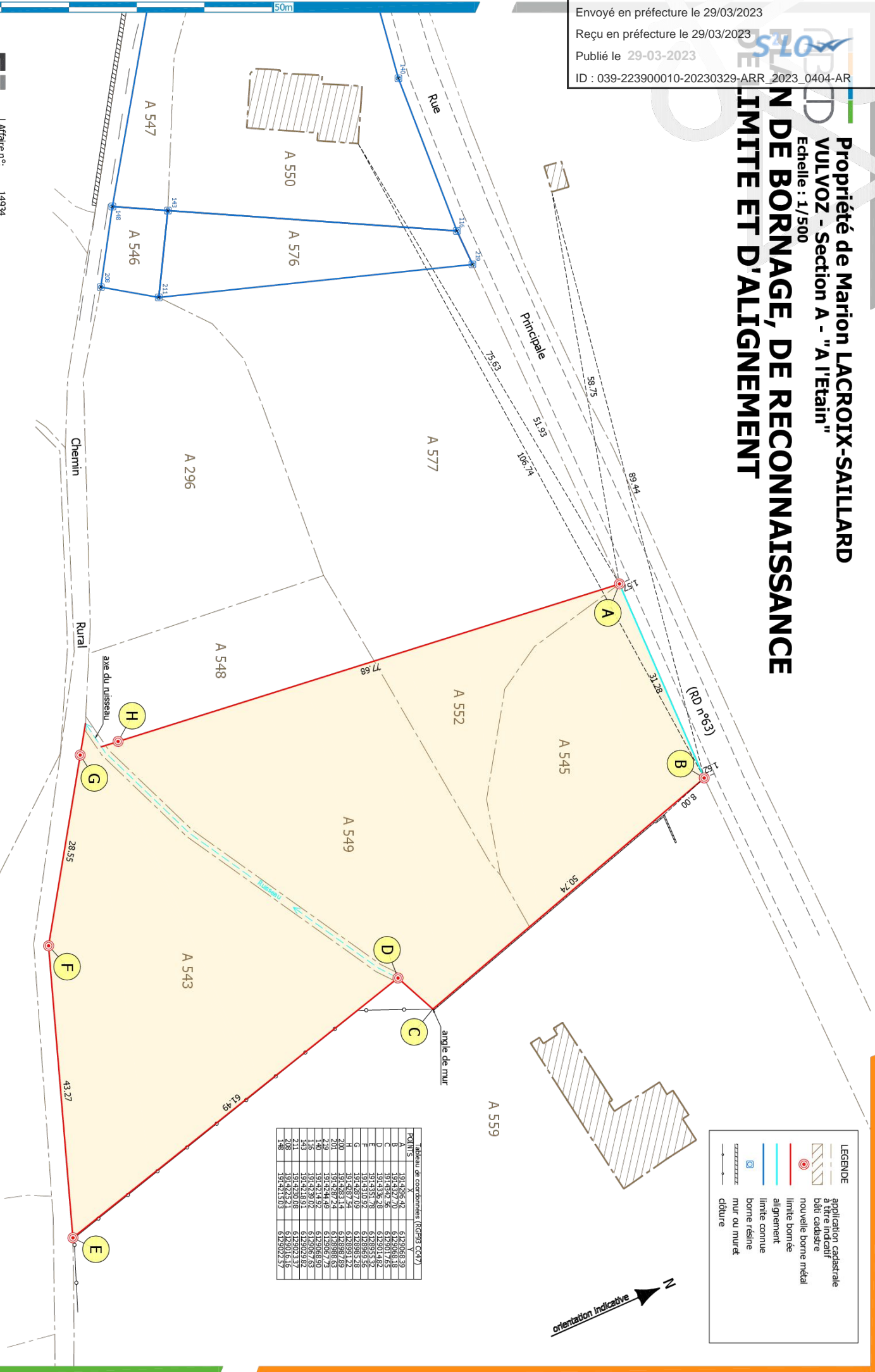


Tableau de coordonnées (RGPS3 CCI7)

POINTS	X	Y
A	1914297,43	612908,39
B	1914297,76	612908,18
C	1914297,56	612907,65
D	1914138,28	612901,62
E	1914131,02	612899,56
F	1914287,05	612898,28
G	1914287,54	612899,122
H	1914287,54	612899,122
I	1914287,54	612898,28
J	1914287,54	612898,28
K	1914287,54	612898,28
L	1914287,54	612898,28
M	1914287,54	612898,28
N	1914287,54	612898,28
O	1914287,54	612898,28
P	1914287,54	612898,28
Q	1914287,54	612898,28
R	1914287,54	612898,28
S	1914287,54	612898,28
T	1914287,54	612898,28
U	1914287,54	612898,28
V	1914287,54	612898,28
W	1914287,54	612898,28
X	1914287,54	612898,28
Y	1914287,54	612898,28
Z	1914287,54	612898,28

LEGENDE

- application cadastrale à titre indicatif
- bâti cadastre
- nouvelle borne métal
- limite borne
- alignement
- limite commune
- borne résine
- mur ou muret
- clôture

Affaire n° : 14934
 Date : 31 janvier 2023
 Responsable : Jean-Baptiste DUCARD
 Agence : MONTMOROT
 www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 47 15 78